

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 juin 2026

ELECTION DANS LES
ORGANISMES
EXTERIEURS
ENVIRONNEMENT :
REPRESENTANT ATMO
AUVERGNE-RHONE-
ALPES

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 05 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

N° CS2026-50

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 1

- Délégués titulaires :

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Bernard VUAILLAT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Pierre MADER - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET – Mme Sylvie DURAND - M. Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-Baptiste BAUD - M. Michel CAPLOT - M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Jérôme HASSAN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL - M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE – M. Antoine BLOUIN – M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT – M. Laurent DUPAIN – M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Eddi ETIENNE – Mme Anne-Laure OLLIET – M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE

- Délégués suppléants :

Mme Aline HOLER FAVRE suppléante de Mme Catherine MOINE – Mme Sandrine DETURCHE suppléante M. Richard BAUD – Mme Emilienne RIM A KEDI suppléante de Mme Claire CHUINARD - M. Jean BALSAT suppléant de M. Christophe SONGEON – Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER – M. Jean-Luc SOULAT

suppléant de Mme Christine BURKĭ – M. Cristian GUERET suppléant de M. Denis SERVAGE – Mme Chrystelle TARDY suppléante de M. Jean-Louis TEMIL

- **Délégués représentés :**

Mme Emmanuel TRONC donne pouvoir à M. Eddi ETIENNE

- **Délégués excusés :**

Mme Catherine MOINE - M. Richard BAUD – M. Phillipp DALHEIMER – M. Denis MAIRE - M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON – Mme Christine BURKĭ – M. Denis SERVAGE – M. Jean-Louis TEMIL - M. Benoit CHAMBOURDON – M. Bernard BOCCARD – M. Nicolas TEREINS – M. Emmanuel TRONC - M. Laurent FAVRE

**ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
ENVIRONNEMENT : REPRESENTANT ATMO AUVERGNE-
RHONE-ALPES**

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 validant les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et l'extension des compétences « à la carte » SCoT et AOM

Vu la délibération n° CS2019-18 du Comité syndical du Pôle métropolitain du 26 avril 2019 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain à l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes ;

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « *associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...]* ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "*assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme*".

Considérant que l'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève) ;

Considérant le renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un nouveau représentant du Pôle métropolitain qui sera associé aux réflexions et différentes réunions de l'association ATMO.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à l'élection scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI** représentant du Pôle métropolitain du Genevois français pour siéger dans les diverses instances d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/2026

Publié ou notifié le 18/06/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.